

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2015**

Présents : Claude CHOVIN, Alain BONNARDEL, Daniel CHOVIN, Danielle GOUDARD, Gaël GRANDOUILLER, Philippe HOURDOU, MALLET Cécile, PRADON Régis, SANTUCCI Françoise, SAUZET Véronique, ZARROUG Zoulikha.

Excusés : Antoine_DEMEUSY (pouvoir à Gaël GRANDOUILLER), Laurence LINQUETTE-SCHOEPFER , Hugues MOTTET (pouvoir à Cécile MALLET) , Isabelle ROUX.

Secrétaire de Séance : Cécile MALLET

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 février 2015 est approuvé

2015-03-01 Objet :Vote compte administratif 2014

Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe HOURDOU, adjoint, Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Claude CHOVIN, Maire.

Après s'être fait présenter le budget administratif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité,

1-lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT		DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE BP 2013		15170,36	RESUTAT ANTERIEUR REPORTE BP 2013	142472,78	
REALISATIONS EXERCICE 2014	412 204, 18	561 122,82	REALISATIONS EXERCICE 2014	123 173,12	254 789,98
RESULTAT EXERCICE 2014		148 918,64	RESULTAT EXERCICE 2014		131 616,86
TOTAL CUMULE		164 089	TOTAL CUMULE	-10 855,92	

	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
BESOIN DE FINANCEMENT	10 855,92	
RESTES A REALISER REPORTES	53 602,62	10 206
BESOIN DE FINANCEMENT AU TITRE DES RESTES A REALISER	43 396,62	
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL AU COMPTE 1068	54 252,54	
RESULTAT DE CLOTURE EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		109 836,46

2 -CONSTATE les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 – RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

4 – VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de clôture de	164 089.00 euros
Un besoin de financement en investissement de clôture de	10 855.92 euros

5 – DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

Affectation à la section d'investissement au compte 1068	54 252.54 euros
Excédent de fonctionnement à reporter au compte 002	109 836.46 euros

Adopté à l'unanimité

2015-03-02 Objet : Affectation de résultat de l'exercice 2014

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -142 472,78€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 15 170,36€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 131 616,86€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 148 918,64€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 53 602,62€

En recettes pour un montant de : 10 206,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 54 252,54€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068:

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 54 252,54€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 109 836,46€

Adopté à l'unanimité

2015-03-03 Objet :Vote des taux 2015

Vu les dépenses et les recettes inscrites au budget primitif communal pour 2015,

Vu les indications de l'état établi par le Directeur des services fiscaux relatives au moment des bases taxables,

Oui l'exposé du Maire, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

FIXE comme suit les taux applicables en 2015 :

- Taxe d'habitation : 11.92 %
- Taxe foncière (bâti) : 13.79 %
- Taxe foncière (non bâti) : 51.17 %

Adopté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le maire présente le budget 2015 comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONTIONNEMENT	654 180.80	654 180.80
INVESTISSEMENT	354 110.84	354 110.84

Adopté à l'unanimité

Séance levée à 20h20

Secrétaire de séance :
Cécile MALLET

Le Maire :
Claude CHOVIN